VILLE DU
MOULE
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq du mois de septembre à dix-huit heures et vingt-neuf minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 30 août 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle **LOUIS-CARABIN,** Jean **ANZALA,** Betty **ARMOUGOM,** Pierre **PORLON**, Marcelin **CHINGAN**, Michel **SURET,** Rose-Marie **LOQUES,** Bernard **SAINT-JULIEN,** Thierry **FULBERT,** Patrick **PELAGE,** Joseph **HILL,** Gina **THOMAR,** Grégory **MANICOM,** Marie-Joël **TAVARS**, Rosette **GRADEL,** José **OUANA,** Daniel **DULAC**, Annick **CARMONT,** Seetha **DOULAYRAM**, Pinchard **DEROS,** Ingrid **FOSTIN,** Yvane **RHINAN.**

Etaient représentés : MM. Sylvia **SERMANSON** (José **OUANA**), Elsa **SUARES** (Jean **ANZALA**), Evelyne **CLOTILDE** (Pierre **PORLON**), Nadia **OUJAGIR** (Daniel **DULAC**), Alina **GORDON** (Marcelin **CHINGAN**), Jacques **RAMAYE** (Michel **SURET**), Marie-Alice **RUSCADE** (Patrick **PELAGE**), Jérôme **CHOUNI** (Gabrielle **LOUIS-CARABIN**), Justine **BENIN** (Ingrid **FOSTIN**), Hermann **SAINT-JULIEN** (Pinchard **DEROS**).

Etaient absents excusés : MM. Sandra **SERMANSON,** Bernard **RAYAPIN.**

Etait absente : MM. Marie- Michelle **HILDEBERT.**

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	22	10	2	1

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, dix (10) représentés, deux (02) absents excusés et un (1) absent ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame THETIS-GRADEL Rosette est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Créations d'emplois budgétaires permanents ***7/DCM2024/127***

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- *Le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-8 5°, L 313-1*
- *La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 20 du 6 août, portant en son article 21, élargissement des cas de recrutements sur des emplois permanents à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet ;*
- *Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;*

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

Notifiée et publiée le 17/09/2024

- *Le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ;*
- *Le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;*

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que dans ce cadre, Le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois suivants :

➢ **2 emplois de responsables de structures d'accueil petite enfance au sein de la Direction des Affaires Scolaires à temps complet pour exercer les missions suivantes :**

- Dirige un ou plusieurs accueils de loisirs et périscolaires dans le cadre de la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur,
- Construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil de jeunes enfants,
- Organise et coordonne la mise en place des activités et encadre l'équipe d'animation,
- Est le Référent pédagogique école auprès de la Direction et traduit en actions concrètes les objectifs du service……

Considérant que ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie *C* relevant de la filière animation et associés au cadre d'emploi suivant :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
2 responsables de structures d'accueil petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	C	TC

➢ **1 emploi d'agent de gestion administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :**

- Accueil des administrés du point justice ;
- Gestion des permanences (prises de rendez-vous, soutien logistique lors de leur tenue) ;
- Participation aux actions portées par le point justice ;
- Participation à l'organisation générale du point justice en lien avec la coordonnatrice départementale ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-1DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

- Rédaction de documents administratifs ;
- Saisie des statistiques ;
- Traitement des différentes assurances (dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection fonctionnelle) ;
- Déclaration et traitement des sinistres.

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *C* relevant de la filière administrative et associé au cadre d'emploi suivant :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1agent de gestion administrative	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	C	TC

- **1 emploi d'opérateur logistique et manutention à temps complet pour exercer les missions suivantes :**
    - Assure l'organisation et la coordination des moyens matériels dans le cadre des manifestations et des élections ;
    - Assure le transport des moyens matériels (manutention) ;
    - Organise le transfert de personnes ou de véhicules dans le cadre de manifestations, élections ou de maintenance des véhicules ;
    - Veille au bon état des véhicules et engins (propreté, niveaux de fluide, pneus, essuie-glaces, …) ;
    - Assure l'entretien des véhicules (nettoyage, lavage, ..) ;
    - Veille à la bonne gestion et à la bonne utilisation des matériels, fournitures et produits mis à disposition ;
    - Assure la mise à disposition de matériels ou fournitures dans les services (ventilateurs, cartons de papier, …) ;
    - Assure la manutention et le transfert d'éléments lourds (déménagement, transfert d'archive, de matériels électoral, ...).

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *C* relevant de la filière technique et associé au cadre d'emploi suivant :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 opérateur logistique et manutention	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	TC

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

➢ **1 emploi d'agent polyvalent d'animation et d'entretien à temps complet pour exercer les missions suivantes :**

- Conçoit, anime et encadre sur le plan technique, pédagogique et éducatif les activités auprès de publics diversifiés et dans un environnement sécurisé ;
- Nettoie les locaux administratifs, techniques ou spécialisés ;
- Contrôle l'état de propreté des locaux ;
- Contrôle l'approvisionnement en matériel et produits ;
- Assure le transport et le rangement de matériel ;
- Assure le gardiennage des installations ;
- Procède au tri et à l'évacuation des déchets courants ;
- Effectue des travaux d'entretien des espaces verts……

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* relevant de la filière animation ou technique et associés au cadre d'emploi suivant :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 agent polyvalent d'animation et d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation **Ou** Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	TC

➢ **1 emploi de directeur(trice) du cadre de vie au sein de la Direction du cadre de vie (DCV) à temps complet pour exercer les missions suivantes :**

- Propose, met en place et évalue la politique paysagère, prospective pour offrir au public un patrimoine d'espaces verts et un cadre paysager de qualité ;
- Propose aux élus, met en place et évalue les politiques territoriales en matière d'environnement ;
- Participe à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'environnement, de développement durable et d'espaces de nature en ville ;
- Coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines de la Direction……

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *A* relevant de la filière technique et associé au cadre d'emploi suivant :

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 Directeur(trice) du cadre de vie	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	A	TC

- **1 emploi de contrôleur (se) de gestion à temps complet pour exercer les missions suivantes :**

  - Procède au repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité
  - Réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyse des coûts.
  - Mise en place et animation des systèmes de pilotage
  - Instauration et animation d'un dialogue de gestion
  - Optimisation des ressources et amélioration des processus
  - Conseil et aide à la décision en matière de gestion
  - Management des risques
  - Contrôle externe des satellites
  - Animation de projets transversaux stratégiques……

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *A* relevant de la filière administrative et pourra être associé au cadre d'emploi suivant :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1 Contrôleur(se) de gestion	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	TC

Considérant que les emplois permanents au sein des collectivités territoriales doivent en principe être pourvus par des agents statutaires (titulaires ou stagiaires). Que toutefois, par dérogation, les collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels de droit public sur un emploi permanent.

Considérant que les articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique, énumèrent de façon limitative, les motifs de recrutement d'agents contractuels de droit public selon qu'il s'agisse de couvrir des besoins temporaires ou des besoins permanents.

Considérant que de plus, la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019 est venue élargir les cas de recrutement contractuel sur des emplois permanents en

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

introduisant de nouvelles possibilités. Qu'en effet, les dispositions présentées permettent à toutes les collectivités de recourir à des agents contractuels pour occuper des emplois permanents à temps non complet, dont la durée hebdomadaire est inférieure à 17h30. Que c'est ainsi que, par délibération n°19/DCM2023/104 du 19 septembre 2023, l'organe délibérant avait créé 8 emplois d'animateurs(trices) et 4 empois d'agents(es) d'entretien pour répondre aux besoins du service hors temps scolaire.

Considérant qu'un premier bilan de cette expérimentation montre bien l'adéquation avec les besoins nécessaires au fonctionnement de ce service, tant par la nature des activités que par le nombre d'heures (17h00).

Considérant qu'aussi, la collectivité souhaite poursuivre le recours à cette typologie de contrats. Que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels, recrutés par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 1 an *(maximum 3 ans)*. Que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. Que la durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. Qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Considérant que dans ce cadre Le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois suivants :

- **10 emplois d'animateurs(trices) d'accueil de loisirs pour exercer les missions suivantes :**
    - Accueillir et encadrer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs et périscolaires ;
    - Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique ;
    - Préparer, mettre en œuvre et réaliser des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés ;
    - Aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité ;
    - Jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants ;
    - Exécuter et animer les activités culturelles et/ou socio-éducatives en cohérence avec le projet pédagogique de l'accueil périscolaire et de loisirs pour les enfants…..

- **4 emplois d'agents polyvalents d'entretien pour exercer les missions suivantes :**
    - Effectuer les travaux nécessaires à l'entretien des locaux de la collectivité(écoles) ;
    - Assurer la distribution, le service des repas et l'entretien du réfectoire…..

Considérant que ces emplois relevant des filières animation et technique seront associés aux cadres d'emplois suivants :

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
10 animateurs(trices) d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	C	17h TNC
4 agents(es) polyvalents d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	17h TNC

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : De créer les emplois proposés ci-dessus.

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des effectifs / emplois.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 05 Septembre 2024

Pour avis conforme

La Secrétaire

Rosette THETIS GRADEL

Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN

VILLE DE LE MOULE * GUADELOUPE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240905-7DCM2024127-DE
Date de télétransmission : 16/09/2024
Date de réception préfecture : 16/09/2024

Notifiée et publiée le 17/09/2024